

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 2 décembre 1964

La séance est ouverte à deux heures et demie.

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SCOTT—DÉCISION RELATIVE À LA COMMUTATION DE PEINE D'UN CONDAMNÉ À MORT

M. Reid Scott (Danforth): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Un dénommé Georges Marcotte est actuellement condamné à mort pour meurtre et doit être exécuté demain soir. Toute la journée, nous avons tenté d'obtenir du ministre de la Justice qu'il annonce la décision du cabinet, c'est-à-dire si la sentence sera commuée ou non en emprisonnement à perpétuité. Le ministre de la Justice a refusé de faire une déclaration tant que la décision n'aura pas été prise. Si la décision est différée d'avantage, monsieur l'Orateur, il sera pour ainsi dire impossible aux députés qui s'intéressent à l'affaire de prendre toute mesure appropriée, à la lumière de la décision du cabinet. Je pose la question de privilège parce que, selon moi, en ne nous informant pas de cette décision, le ministre de la Justice porte atteinte à nos droits de députés et nous empêche, en fait, de prendre toute mesure que nous pourrions juger nécessaire.

M. l'Orateur: La présidence doit décider s'il y a ici une question de privilège. J'ai entendu une déclaration mais on n'a donné aucune preuve à l'appui; on s'est contenté de déclarer que le ministre n'avait pas informé l'honorable député ni d'autres honorables députés de cette question. Je n'y vois aucune question de privilège. L'honorable ministre me paraît simplement accomplir son devoir.

M. Scott: Monsieur l'Orateur, il y a à peine trois minutes, je me suis adressé au ministre en cette Chambre même, lui demandant de faire une annonce relative à cette décision, et encore une fois il a refusé de me la faire connaître.

LE DRAPEAU

REPRISE DE L'ÉTUDE DE LA MOTION VISANT À L'ADOPTION DU SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

La Chambre reprend la discussion, suspendue le mardi 30 novembre, sur la motion de

M. Batten, tendant à l'adoption du 6^e rapport du comité spécial du drapeau canadien présenté à la Chambre le jeudi 29 octobre 1964, et de l'amendement proposé par l'honorable M. Monteith.

M. W. H. A. Thomas (Middlesex-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque la séance a été levée hier soir, j'essayais de montrer pourquoi il fallait soumettre la question du drapeau aux Canadiens au moyen d'un plébiscite afin de leur permettre de choisir le nouveau modèle.

Pour résumer un ou deux points dont j'ai traité, je tiens à signaler que moi-même et d'autres membres de notre groupe et, je crois bien, tous les honorables députés de la Chambre, préconisons l'unité nationale. Comme le Parlement a pour but de la préserver, les membres de notre groupe se sont appliqués à favoriser cette unité et à éviter par tous les moyens de créer de la dissension parmi le peuple. Si le gouvernement décide d'imposer un drapeau à la population canadienne en mettant la question aux voix à la Chambre, cette façon d'agir provoquera la discorde. Toute la question est devenue une affaire de parti. Je suis persuadé que mon parti et les autres députés conviendront que si nous pouvons trouver un moyen qui nous permettrait de choisir un drapeau en évitant la discorde et la mésentente, nous devrions l'adopter.

Le parti conservateur a proposé un amendement à la motion visant à l'adoption du rapport du comité spécial; il voudrait que cette question soit déferée au comité, avec des directives le priant d'examiner la possibilité de prendre les dispositions voulues pour soumettre la question au peuple au moyen d'un plébiscite. En mon nom propre plutôt qu'au nom de mon parti—et je m'associerais volontiers avec tout député qui partagerait mon avis—nous devrions poursuivre ce débat dans l'espoir de trouver le moyen de choisir un drapeau canadien au lieu d'accepter la proposition du gouvernement qui cherche à imposer un drapeau par l'intermédiaire de cette Chambre.

Pour prouver qu'il n'y a pas unanimité au pays, mon collègue l'honorable député d'Elgin m'a permis de consigner au compte rendu un télégramme qu'il a reçu ce matin du poste de radio CHLO de St. Thomas, en Ontario. J'ajou-